

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité syndical - Séance du 14 novembre 2022 à 14h30 à Honfleur

Délibération n° 2022 11 05 :

Renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme GUIGNARD-MARTIN

Date de convocation : 28 octobre 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, CA Seine Eure, suppléant
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle

Pouvoirs :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à M. DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à M. DEMAZURE
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à M. BERNARD

Secrétaire de séance : Jean-François BERNARD

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 11 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9 représentant 87 voix

Vote pour : 87 voix

Vote contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20221114-2022-11-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Affichage : 23/11/2022

Exposé des motifs

Le Président rappelle à l'assemblée que la direction du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande est actuellement assurée par Mme Albane GUIGNARD MARTIN dans le cadre d'une convention de mise à disposition avec le Département de la Seine-Maritime. Cette convention, établie pour la durée de préfiguration du syndicat, s'achève au 31 décembre prochain. Afin de poursuivre cette collaboration après la transformation du syndicat au 1^{er} janvier 2023, il convient de procéder au renouvellement de cette convention de mise à disposition pour une durée de deux ans.

Délibération :

Le comité syndical,

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande adoptés par un arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2019 ;

Les projets de statuts adoptés le 20 juin 2022 prévoyant la transformation du SMGSN en syndicat mixte ouvert à la carte au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la convention entre le Département de la Seine-Maritime et le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande pour la mise à disposition de Mme GUIGNARD MARTIN pour la période 2020-2022 pour la direction du syndicat,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention relative à la mise à disposition d'un fonctionnaire départemental auprès du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, ci-annexée,
- D'autoriser le Président à signer la convention et ses éventuels avenants.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE

